

# POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

## P.E.A.C.

Institution Spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)



## APPEL DE KINTELE

Appel des participants aux activités marquant le vingtième anniversaire de la création du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) organisées du 13 au 16 novembre 2023 dans la ville de Kintélé, située en banlieue de Brazzaville, sous le haut patronage du Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO.



**Pour le financement de la réalisation physique des Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) et des Projets du Programme d'Electrification Transfrontalière (PPET) portés par le Pool Energétique de Afrique Centrale (PEAC)**

KINTELE, REPUBLIQUE DU CONGO

16 NOVEMBRE 2023

**Les Décideurs Africains, les Dirigeants et Représentants des Pools Energétiques Régionaux Africains, de l'Association des Sociétés d'Electricité de l'Afrique (ASEA), des institutions spécialisées de l'Union Africaine en charge de l'Energie, les Experts internationaux et Partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement du secteur de l'Energie en Afrique, les Représentants du secteur privé, de la Société Civile et l'ensemble des participants aux activités marquant le vingtième anniversaire de la création du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC),**

**Rappelant** que la création du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) par la Résolution N°001/PEAC/03 du 12 avril 2003 portant approbation de l'Accord Intergouvernemental relatif au PEAC constitue une réponse institutionnelle appropriée de haute importance pour la promotion de la coopération en matière d'énergie ;

**Rappelant** que le statut d'organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, conféré au PEAC par Décision N°21/CEEAC/CCEG/XI/04 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 27 janvier 2004, devenu Institution Spécialisée par Décision n° 013 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 30 juillet 2021, a intégré le PEAC dans les institutions de la communauté et créé ainsi un cadre adéquat pour la réalisation d'une politique énergétique commune en matière de production, de transport, de distribution et d'exploitation des réseaux électriques et des services connexes dans la sous-région ;

**Rappelant** que la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) du 30 octobre 2007 sur le Développement du Secteur de l'Electricité en Afrique Centrale, prône l'intégration de l'énergie comme un secteur de concentration et sa traduction dans les programmes nationaux et régionaux de développement et de lutte contre la pauvreté, l'exode rural, la déforestation et le réchauffement climatique ;

**Rappelant** que ladite Déclaration appelle la communauté Financière internationale à soutenir cette initiative par des contributions conséquentes et décide, par ailleurs, de promouvoir, de financer ou de faire financer avec des fonds publics ou privés la réalisation des études, des travaux de réhabilitation ou de construction des infrastructures des

Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) et des Projets du Programme d'Electrification Transfrontalière (PPET) du PEAC ;

**Rappelant** que le Code du Marché Régional de l'Electricité, adopté le 24 octobre 2009 à Kinshasa par Décision N°015/CEEAC/CCEG/XIV/09 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) offre un cadre juridique et réglementaire incitatif pour les investissements dans le secteur de l'électricité en Afrique Centrale ;

**Rappelant** que le Document de Stratégie de Politique Energétique Régional (DSPER), qui est un indispensable outil de planification et le cadre stratégique et opérationnel du PEAC, fixe la période 2020-2030 pour l'effectivité de l'intégration régionale du marché de l'électricité, à travers les interconnexions ;

**Rappelant** que la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale (CORREAC), dont le processus d'opérationnalisation est en stade de finalisation, est l'instrument adéquat de stimulation du marché par les investissements dans le développement des capacités ;

**Considérant** l'indispensable contribution de l'énergie dans l'industrialisation, la lutte contre la pauvreté, l'aménagement rural, le développement global et durable ainsi que la coopération et l'intégration régionale et sous régionale ;

**Considérant** l'énorme potentiel hydroélectrique de l'Afrique Centrale, qui la situe au centre des enjeux majeurs de développement que constituent l'Eau et l'Energie et l'appelle à œuvrer davantage à sa valorisation ;

**Considérant** le positionnement géographique unique du PEAC, qui lui offre un avantage de marché considérable, et la dynamique d'intégration engagée en Afrique Centrale ainsi que celle harmonisée au niveau continental au sein du Forum des Pools Energétiques Régionaux ;

**Considérant** l'urgente nécessité de doter le PEAC des moyens pour le hisser au niveau des autres Pools Energétiques Régionaux Africains qui attendent beaucoup de l'immense potentiel énergétique dont regorge l'espace énergétique communautaire de la CEEAC ;

**Considérant** la consistance du portefeuille les Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) et des projets du PEAC, notamment les projets du Programme d'Electrification Transfrontalière (PPET), dont les études sont



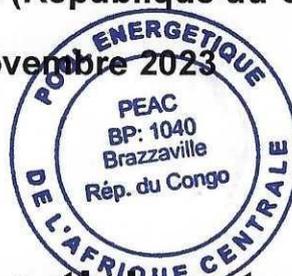
en majorité disponibles, et l'importance des besoins financiers pour leur réalisation ainsi que la nécessité d'une mobilisation conséquente des ressources ;

**Appellent :**

- a) Les Pays membres du PEAC, au plus haut niveau, et les Sociétés d'Electricité à d'avantage de solidarité, de cohérence et d'engagement pour le développement et la réalisation des projets prioritaires en électricité dans la région.
- b) Les partenaires techniques et financiers du secteur à accroître leur appui au Pool Energétique de l'Afrique Centrale pour le plein accomplissement de son rôle majeur dans le cadre des stratégies et politiques consensuelles ainsi que des approches de solutions transnationales visant à maximiser la mise en œuvre solidaire des grands projets ;
- c) Les partenaires techniques et financiers du secteur à consentir une assistance conséquente au PEAC en vue de la préparation et l'organisation des Tables rondes sur le financement des Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) et les projets du Programme d'Electrification Transfrontalière (PPET);
- d) La communauté financière internationale à une grande mobilisation pour le financement de la réalisation physique de ces projets qui ont vocation à accélérer l'intégration socio-économique de l'Afrique Centrale.

Fait à KINTELE (République du Congo)

Le 16 novembre 2023



**Les participants**